

SESSION 2026

AGRÉGATION ET CAER

Concours interne

Section

ARTS PLASTIQUES

Épreuve de pédagogie des arts plastiques

L'épreuve prend appui sur un sujet à consignes précises assorti d'un ou plusieurs extraits des programmes du lycée. Le sujet peut comporter des documents iconiques et textuels. Le candidat conçoit, selon les consignes du sujet, une séquence d'enseignement destinée à des élèves du second cycle. Il prévoit le dispositif, le développement, l'évaluation de son projet d'enseignement, ainsi que les prolongements éventuels. A partir d'indications portées dans le sujet, il inclut également une étude de cas pouvant porter sur des dimensions spécifiques de la discipline (composante particulière du programme, compétence donnée, modalité pédagogique ...).

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si le candidat décide d'inclure des croquis et schémas dans sa copie, ceux-ci sont à exécuter avec le même stylo et la même encre.

Les feutres de couleur et calques sont proscrits.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

AGRÉGATION INTERNE ARTS PLASTIQUES

► **Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1800A	101	3431

► **Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1800A	101	3431

Agrégation interne et CAERPA d'arts plastiques

Session 2026

Épreuve de pédagogie des arts plastiques

Durée : six heures ; coefficient 1

Rappel du cadre réglementaire de l'épreuve

Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation

NOR : MENH1707648A

Épreuve de pédagogie des arts plastiques

L'épreuve prend appui sur un sujet à consignes précises assorti d'un ou plusieurs extraits des programmes du lycée. Le sujet peut comporter des documents iconiques et textuels. Le candidat conçoit, selon les consignes du sujet, une séquence d'enseignement destinée à des élèves du second cycle. Il prévoit le dispositif, le développement, l'évaluation de son projet d'enseignement, ainsi que les prolongements éventuels. À partir d'indications portées dans le sujet, il inclut également une étude de cas pouvant porter sur des dimensions spécifiques de la discipline (composante particulière du programme, compétence donnée, modalité pédagogique...).

Sujet

En vous fondant sur les indications du premier extrait du programme **(1)**, proposez une séquence d'enseignement en arts plastiques pour une classe de **seconde en enseignement optionnel**.

Au titre d'une **étude de cas**, à partir des orientations données par le second extrait du programme **(2)** et en vous appuyant sur des objectifs et des contenus précis de votre séquence, vous développerez également une réflexion sur les aspects liés à l'étude de cas dans votre projet d'enseignement (objectifs, méthodes, progression, durées, savoirs mobilisés...).

N.B. Vous situerez et justifierez vos choix pédagogiques en étant attentif à déterminer les connaissances et les compétences visées, à préciser et à motiver les références artistiques et culturelles investiguées, à expliquer le dispositif d'enseignement proposé et les modalités d'apprentissage retenues, notamment au regard de la progressivité entre les cycles.

Extraits du programme¹ :

1.

Raconter en mobilisant langages et moyens plastiques

Le temps et le mouvement de la figuration : temporalités et mouvements (réels, suggérés, temps de dévoilement et/ou mouvement du spectateur...) au service d'une narration...

2.

« En classe de seconde, la situation d'atelier est privilégiée. Le projet de l'élève est central, qu'il soit individuel ou collectif. »

¹ Programme d'enseignement optionnel d'arts plastiques en classe de seconde générale et technologique. Arrêté du 17-01-2019, publié au J.O. du 20-01-2019 et au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019.